

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2022



Publié le **07 JUIL. 2022**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 juin 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_075

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET
OCTROI D'UNE
SUBVENTION À
L'ASSOCIATION
PRÉVENTION ROUTIÈRE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à Mme BLACHERE), M. GUERIN (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :
Mme GEHIN

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le **07/07/22**.....
Identifiant de l'Acte :

069-21690360-202206-075-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

L'Association Prévention Routière, créée en 1949 et reconnue d'utilité publique depuis 1955, participe quotidiennement à la lutte contre l'insécurité routière auprès de tous les usagers de la route. Elle mène de

nombreuses animations de sensibilisation auprès des enfants, jeunes, seniors, salariés, grand public pour les rendre acteurs de leur sécurité et celle de tous par leur comportement.

Cette lutte contre l'insécurité est menée quotidiennement et tout au long de l'année en grande partie grâce aux bénévoles. Le soutien des partenaires locaux est donc essentiel pour la pérennisation de ses animations.

La Ville de Caluire et Cuire s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la sécurité et la prévention routière. Depuis 2018, le label « Ville prudente » vient d'ailleurs récompenser les différentes actions de la Commune dans ce domaine.

Dans la continuité de cet engagement et compte-tenu des actions menées par l'association, il est proposé une aide financière de 250 €.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ATTRIBUER une subvention de 250 € à l'Association Prévention Routière;
- DE DIRE que le montant nécessaire sera pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2022 et comptabilisés sur la nature 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

07 JUL. 2022



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.